

Réponse du Conseil administratif à:

- la motion M-426 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Caroline Schum, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, MM. Olivier Norer, Alpha Dramé, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Roberto Broggin et Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 11 mai 2004, intitulée: «Pour des fontaines à eau écologiques»;
- la motion M-427 de M. Olivier Coste, M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 11 mai 2004, intitulée: «Suppression des fontaines d'eau en bonbonne dans l'administration municipale».

TEXTE DE LA MOTION M-426

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier les fontaines à boire de l'administration municipale et à les connecter sur le réseau d'eau potable des Services industriels de Genève.

TEXTE DE LA MOTION M-427

Considérant:

(...)

- que la Ville de Lausanne a mis au point un modèle de distribution d'eau branchée sur le réseau communal, offrant ainsi un produit d'excellente qualité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès des Services industriels de Genève pour qu'ils organisent une expérience similaire dans l'administration de la Ville de Genève et qu'ils lancent une campagne d'information publique pour inciter les consommateurs(trices) à boire de l'eau du robinet;
- supprimer les fontaines d'eau en bonbonne installées dans les locaux municipaux et à les remplacer par des distributeurs à robinet branchés sur le réseau.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les Services industriels de Genève (SIG) ont procédé durant l'année 2003 à des tests comparatifs de différents types de fontaines à eau, à bonbonnes et branchées sur le réseau. Les résultats de ces tests étant connus, il n'apparaît pas opportun de solliciter les SIG pour un nouveau test au sein de l'administration municipale.

Le remplacement des fontaines à eau en bonbonnes par des appareils connectés sur le réseau dans l'administration municipale aurait un coût minimal de 80000 francs.

Le Conseil administratif estime ce coût disproportionné par rapport au coût de la consommation de l'eau du robinet.

L'ensemble des services actuellement équipés en fontaines à eau a également accès à une, voire à plusieurs arrivées d'eau du robinet. De plus, les analyses des SIG montrent que la qualité de l'eau du robinet est supérieure à la qualité de l'eau des fontaines à eau, tant en bonbonnes que branchées sur le réseau.

Par la signature de la «Déclaration environnementale relative aux activités de bureau de la Ville de Genève», le Conseil administratif s'est notamment engagé, le 23 octobre 2002, à améliorer continuellement les performances environnementales de l'administration et à favoriser les comportements économes en énergie.

En cohérence avec cette déclaration environnementale, et suivant la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif décide de supprimer les fontaines à eau en bonbonnes de l'administration. Celles-ci ne seront pas remplacées par des appareils branchés sur le réseau.

Conscient de la nécessité de boire suffisamment et soucieux de préserver la santé de ses collaborateurs et collaboratrices, le Conseil administratif décide de mettre en place une campagne d'information pour inciter les collaborateurs et collaboratrices de l'administration à boire de l'eau.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 10 août 2004.